



Procès-Verbal Commission Régionale des Règlements

Réunion du 16 avril 2026 (Par téléphone et voie électronique)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. BEGON, ALBAN, DURAND, VACHETTA.

Assiste : MME RENAUDAT, service des licences.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAURA Foot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

DECISION DOSSIER LICENCE

DOSSIER N° 13

ETOILE MOULINS YZEURE FOOTBALL – 508739 – JULIEN Thibault (Futsal / Sénior) – club quitté : F.C. HAUT D'ALLIER – 582292

Considérant que le joueur possédait une licence (Libre / senior) au sein du F.C. HAUT D'ALLIER et une licence Futsal / Senior au club ETOILE MOULINS YZEURE FOOTBALL ;

Considérant qu'il désire ne conserver qu'une seule licence (Futsal / Senior) et qu'il l'a confirmé par courriel ;

Considérant que le club du F.C. HAUT D'ALLIER a été informé de la décision du joueur ;

Considérant dès lors qu'un joueur a été titulaire d'une licence dans un club, dans une pratique (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal), que le fait qu'il mette fin, en cours de saison, à sa situation de titulaire de deux licences ne peut avoir pour conséquence de dispenser du cachet Mutation la licence qu'il obtiendra ensuite, dans la même pratique, en faveur d'un autre club ;

Par ces motifs ;

La Commission valide la modification faite par le service administratif de rentrer une date de démission sur la licence non conservée et d'apposer une date de fin de cachet « double licence » sur celle gardée.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

RECEPTIONS RECLAMATIONS

- Dossier N° 107 U18 R2 B - ROANNAIS FOOT 42 2 - ASSOCIATION CHANDIEU - HEYRIEUX 1
- Dossier N° 108 R3 E - J. ST. O. GIVORS 1 - ENT. S. REVERMONTAISE 1

TRESORERIE

RELEVÉ N°3 SAISON 2025/2026

En vertu de l'article 47.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie au 11/04/2026. Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 26/04/2026, ils seront pénalisés d'un retrait de quatre (04) points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

561241	ASSO CENTRE CULTUREL FRANCO TURC	8601	580924	FRANCE FUTSAL RILLIEUX	8605
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602	541812	AV. S. DE GENAY	8605
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN	8602	504723	F.C. VAULX EN VELIN	8605
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602	523341	EV.S. GENAS AZIEU	8605
564975	FUTSAL SAINT-MARCELLIN	8602	565003	ASSO SPORTIVE CASA SPORTS LY	8605
561015	FUTSAL TIGNIEU-JAMEYZIEU	8602	523960	ET.S TRINITE LYON	8605
560227	ASSOCIATION FUTSAL SASSENAGE	8602	521194	U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE	8605
519935	A.C. SEYSSINET PARISET	8602	581559	AS DES SOURDS VAULX EN VELIN	8605
564226	FUTSAL CLUB UNITED	8602	853434	AS DES CERBERES	8605
544456	F.C. ALLOBROGES ASAFIA	8602	514696	J.S. IRIGNY/VERNAISON	8605
560985	ATHLETIC CLUB DE L'ALLET	8603	554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603	690499	A. S.DES COUSSINETS MAHLE	8607
581941	AC. DE FOOT YACOUB	8603	521000	U.S. PRINGY	8607
552388	FOOTBALL CLUB D AUBENAS	8603	561076	ASSOCIATION SPORTIVE GENEVOIS	8607
580660	A.S. ROMANAISE	8603	564032	RAQUETTE FOOTBALL CLUB	8607
504375	F.C. BOURG LES VALEN	8603	508733	GANNAT SC	8611
544713	S.C. ROMANS	8603	550829	AMICALE SPORTIVE DE BOISSET	8612
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE	8603	581760	ECOLE YTRAC FOOTBALL JEUNES	8612
564744	ASSOCIATION SPORTIVE DE CRUAS	8603	506350	MURAT US	8612
545881	A.S. DU PARC DES SPORTS	8604	565000	SAINT GEORGES	8612
580450	CLUB OMNISPORT LA RIVIERE	8604	564406	FOOT CLUB PONT SALOMON LUSITANO	8613
546805	FOOTBALL CLUB ROANNE	8604	552951	CLERMONT OUTRE MER	8614
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605	565030	FC JAGUAR SAINT ELOY LES MINES	8614
564091	ALL STAR SOCCER	8605	761242	ENTENTE SPORT SOLIDARITE FEMININ	8614
552909	ASS JEUNESSE IRIGNY VENIERE	8605	664732	CSE ONET LOGISTIQUE DE FOOTBALL	8614
590456	LYON 6 FUTSAL	8605	582731	FOOT CLUB CLERMONT METROPOLE	8614
841819	A.S. DE ST SIMON	8605	520289	CHATEL GUYON FC	8614
890614	ASC MEDITERRANNEE	8605	508772	RIOM FC	8614
524489	AM.S. CHEMINOTS ST PRIEST	8605	560905	FOOT CLUB CLERMONT INTERNATIONA	8614

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation : par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr.

Le Président,

Khalid CHBORA

Le Secrétaire,

Bernard ALBAN